

TERESA TOMASZKIEWICZ
ORCID: 0000-0002-0946-830X
Université Adam Mickiewicz de Poznań
tomaszki@amu.edu.pl

LES LANGUES « AU CENTRE » ET LES LANGUES « PÉRIPHÉRIQUES » DANS L'UNION EUROPÉENNE MULTILINGUE : IMPLICATIONS SUR LA FORMATION DES TRADUCTEURS ET SUR LES TRADUCTIONS

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

En évoquant le problème des langues, il est impossible de ne pas faire appel à la relation entre la langue maternelle et la définition de l'identité nationale de son utilisateur. Pourtant, les relations entre la langue maternelle, les langues utilisées dans les différents contextes sociaux et la communication internationale institutionnalisée semblent relativement compliquées, raison pour laquelle nous leur consacrerons la première partie de cet article. Nous évoquerons ensuite les langues et dialectes du monde entier, ce qui nous permettra de réfléchir sur la politique européenne en matière de plurilinguisme — une valeur fondamentale de nos sociétés contemporaines. Au sein de l'Union européenne, cette valeur peut se réaliser, entre autres, grâce à la possibilité de communication multilingue. La tâche est souvent confiée à des traducteurs professionnels compétents, pouvant assurer l'échange des propos en plusieurs langues. Le souci de préparer correctement les traducteurs à leur mission a présidé à la création du réseau de l'EMT (European Master's in Translation), qui regroupe les programmes de formation des traducteurs professionnels dans les universités européennes. On peut toutefois se demander comment et dans quelle mesure l'idée du multilinguisme se voit réalisée dans ces programmes. Le principal objectif de cet article consistera à ana-

lyser l'état en 2019 de l'offre de langues de travail proposée par tous les membres du réseau de l'EMT. Nous espérons démontrer que, malgré la grande politique de multilinguisme prônée au sein de l'UE, sa réalisation pratique, dans les programmes de formation des traducteurs, laisse à désirer. En effet, l'existence d'une certaine offre ne signifie pas que celle-ci corresponde directement, par exemple, à la demande des étudiants, ni qu'elle réponde aux possibilités financières des universités. Cette incompatibilité entre une politique et sa réalisation pratique est aussi visible dans d'autres initiatives européennes dans le domaine linguistique, ce que nous discuterons à la fin de cette présentation. Notre article n'a pas pour but de proposer des solutions acceptables pour tous les acteurs de la formation des traducteurs en Europe, mais de signaler les incohérences entre une idéologie et sa réalisation pratique.

1. LANGUES « AU CENTRE » ET LANGUES PÉRIPHÉRIQUES VS IDENTITÉ NATIONALE

Rappelons tout d'abord l'idée fondamentale du multilinguisme qui, dans le domaine des traductions, préside à chaque décision au sein de l'UE et a pour objectif de préserver l'identité nationale de ses habitants¹ :

[...] la langue est une part importante de l'identité nationale mais aussi de l'identité personnelle. Chacun se construit au travers de la langue dans laquelle il s'exprime depuis sa naissance ; c'est pourquoi il est essentiel d'accorder un statut équivalent à toutes les langues de l'Union afin que chacun se sente respecté et intégré en tant que citoyen européen².

Cette devise européenne est d'ailleurs vraie pour chaque être humain dans le monde entier : chacun « se construit au travers de la langue dans laquelle il s'exprime ». Malgré l'évidence de cette idée, il faut prendre en compte ses divers aspects et dimensions. Jean Louis Calvet, par exemple, la remet partiellement en question en suggérant que « les besoins linguistiques des individus et des groupes varient selon les situations »³. Il propose un modèle moyen en ce qui concerne les langues dans lesquelles l'individu est immergé :

- 1) Une langue internationale pour ses rapports extérieurs. L'anglais, qui remplit le plus souvent cette fonction, pourrait être défini comme la langue « globale » du moment, résultat de la mondialisation.
- 2) La langue de l'État (normée, standardisée), qui est souvent super-centrale ou centrale et qui lui permet de s'insérer dans la vie publique de son pays.

¹ Ces observations paraissent aussi valables pour le monde entier.

² A. Pariente, *Histoire de la traduction à la Commission européenne*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg 2010, p. 52.

³ J.-L. Calvet, « Mondialisation, langues et politiques linguistiques : le versant linguistique de la mondialisation », [dans :] M.L.J.D. de Barros, M.V. Barbosa, Ch. Benatti Rochebois (dir.), *Recherches en didactique des langues étrangères. Thèmes majeurs*, Edição bilingue (FRA-PORT), FALE/UFGM, 2013, p. 115.

3) Sa langue grégaire enfin qui peut être une forme locale de la langue de l'État (par exemple espagnol d'Argentine, arabe marocain, etc.) ou une langue différente (quechua en Equateur ou au Pérou, alsacien ou corse en France, etc.), langue qui peut être écrite ou non écrite, jouir ou non d'un statut ou d'une reconnaissance régionale, etc.⁴

Il en résulte que l'être humain, dans beaucoup de sociétés (par exemple multilingues), ne s'identifie pas forcément avec une seule langue mais, en fonction des contextes communicationnels, le fait ou essaie de le faire avec celle qui convient au contexte. Ainsi, du point de vue individuel, les notions de périphérie et de centre évoquées dans le titre de cet article ne peuvent s'analyser qu'en fonction du contexte communicatif dans lequel le locuteur participe. Il faut aussi se rendre compte du fait que les notions de langue centrale⁵ ou périphérique sont nées tout d'abord de l'analyse de la traduction littéraire. Calvet⁶ constate que :

Johan Heilbron (1999), utilisant les notions de centre et de périphérie empruntées à Wallerstein, a ainsi étudié les flux de traductions de livres comme un système international en se basant sur l'idée que plus on traduit à partir d'une certaine langue, plus celle-ci est centrale. Il souligne ainsi qu'environ 40% des ouvrages traduits dans le monde le sont à partir de l'anglais, alors même que le pourcentage de livres écrits en anglais dans l'ensemble des livres publiés dans le monde diminue⁷.

Gisèle Sapiro⁸ a pour sa part analysé le marché international des livres dans le contexte de la globalisation et utilise aussi les termes *centers and periphery of the book market*. Elle constate, en effet que les « traductions, comme les exportations, circulent principalement du centre vers la périphérie »⁹. Pourtant, elle admet aussi que la revalorisation actuelle des identités nationales met en cause l'hégémonie des centres culturels, ce qu'elle démontre justement en présentant la circulation des traductions littéraires et scientifiques dans le monde entier. Nous voyons donc que les notions de centre et de périphérie sont complexes, même si elles restent en relation avec celle d'identité nationale, ce que Tomasz Zarycki¹⁰ démontre dans son ouvrage. Il constate qu'en réfléchissant sur l'identité nationale, il faut d'une part se demander dans quelle mesure ses éléments dominants se voient reproduits au niveau régional, et de l'autre, admettre que celle-ci peut être analysée du point de vue des éléments puisés dans les discours identitaires régionaux.

⁴ *Ibidem*, p. 116.

⁵ Nous faisons une distinction entre les notions : « langue centrale » et « langue au centre ». Une « langue au centre » c'est, d'après nous, une langue dominante, la plus importante dans les communications au sein d'une institution, d'une organisation, d'un forum concret. Une « langue centrale » se mesure dans le contexte global de la communication internationale.

⁶ J.-L. Calvet, « La mondialisation au filtre des traductions », *Hermès* 49, 2007, pp. 45–57.

⁷ *Ibidem*, p. 46.

⁸ G. Sapiro, « Translation as a Weapon in the Struggle Against Cultural Hegemony in the Era of Globalization », *Bibliodiversity*, February 2014, pp. 33–42.

⁹ *Ibidem*, p. 34 : « translations (like exportations) circulate principally from the center toward the periphery ».

¹⁰ T. Zarycki, *Peryferie. Nowe ujęcia zależności centro-peryferyjnych*, Scholar, Warszawa 2009.

De ce qui précède, il résulte que la problématique des langues centrales et périphériques, liée à la définition de l'identité linguistique des individus, est pluridimensionnelle et devrait être relativisée par rapport au contexte communicatif. Aussi, dans la suite, allons-nous nous limiter à la notion introduite par Calvet, à savoir le contexte d'utilisation de la langue. Le contexte que nous pensons présenter ne se rapporte pas aux traductions littéraires, tout au contraire. Il s'agira avant tout de la communication institutionnalisée au sein de l'UE, où les citoyens des pays membres ont le droit de se servir de leur langue nationale, c'est-à-dire d'une langue reconnue comme officielle dans leur pays. Évidemment, beaucoup de ces langues ne font pas partie des langues centrales de l'UE, mais chacun devrait pouvoir s'exprimer dans son propre idiome et se faire entendre par le truchement des traducteurs professionnels au service des institutions de l'UE. Il est dès lors important que les traducteurs formés dans les programmes EMT soient capables d'assurer la communication directe non seulement entre les langues « hypercentrales » ou « supercentrales »¹¹, mais aussi directement entre les langues plus « périphériques ».

Une analyse de l'offre des combinaisons des langues des programmes EMT devrait nous permettre d'évaluer dans quelle mesure les meilleurs programmes européens de formation de traducteurs sont à même de former ceux qui seront appelés à réaliser l'idée du multilinguisme européen. Il est évident que la communication dans toutes les langues est impossible, mais une certaine diversité devient nécessaire devant la prédominance incontestable de l'anglais. Arrêtons-nous donc sur l'analyse de la multitude des langues et dialectes existant à présent dans le monde entier, pour la rapporter ensuite au contexte européen.

2. LANGUES ET DIALECTES DANS LE MONDE ENTIER

Voici quelques données concernant la situation des langues dans le monde entier. Les documents disponibles¹² indiquent qu'à l'époque actuelle, il existe dans le monde entier 141 langues officielles et 62 langues officielles à vocation régionale. D'autre part, l'Inde, par exemple, reconnaît, outre l'anglais et l'hindi, 22 autres langues officielles qui ne figurent pas dans la liste officielle des langues mondiales. Présentons donc un aperçu des langues les plus utilisées dans le monde aujourd'hui, ce qui nous permettra d'évoquer ensuite la question de l'efficacité des programmes de formation des traducteurs en Europe :

¹¹ Ces termes sont empruntés de l'article de Calvet, « La mondialisation au filtre des traductions ».

¹² Les listes des langues sont disponibles dans différentes publications, ne citons que la source la plus répandue : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_langues_officielles> [consulté le 9.11.2020].

- Langues officielles de l'ONU : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe.
- Langues officielles dans au moins deux pays : 35.
- Langues officielles dans un seul pays : 109.
- Langues officielles à vocation régionale : 62.

Ces statistiques omettent bien sûr les dialectes, qui n'ont pas le statut de langues officielles, mais qui sont beaucoup plus nombreux que les langues reconnues au niveau international. Or ces dialectes ou langues non reconnues officiellement participent, eux aussi, à la détermination de l'identité nationale ou régionale des individus. De plus, on ne peut pas considérer leur existence comme un problème marginal, car il y en a entre six et sept mille selon les estimations. La différence d'estimation résulte du fait que dans certains cas, il est difficile de trancher nettement entre les notions de langue et de dialecte. Pour la seule Union européenne, on compte plus de 60 langues régionales ou minoritaires parlées par quelque 40 millions de personnes (par exemple, le catalan, le basque, le frison, le sami, le gallois ou encore le yiddish)¹³.

Cette courte présentation montre clairement que sur notre planète, on compte beaucoup plus de pays multilingues que de monolingues. À cette constatation s'ajoute celle que dans beaucoup de pays, il existe un nombre encore plus important de dialectes qui se distinguent nettement des langues officielles par leur structure et leur vocabulaire. Il en résulte que la majorité des populations de ce monde parlent quotidiennement ou connaissent plus d'une langue : c'est le fondement même du multilinguisme. Ces données remettent ainsi en question la définition même de l'identité linguistique des individus évoquée au début de cet article.

3. POLITIQUE EUROPÉENNE DU PLURILINGUISME

Dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne¹⁴, il est précisé à l'Article 22 que « l'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique » de ses États membres.

Ce droit fondamental de chaque citoyen européen est à l'origine de la création au sein de l'UE de plusieurs institutions qui assurent la traduction et l'interprétation entre ses langues officielles, qui sont actuellement au nombre de 24. Dès le début du projet qui a donné naissance à l'UE,

¹³ Ces données proviennent de l'article : H.L. Ott, « L'Union européenne et ses langues régionales et minoritaires », *P@ges Europe*, 25 avril 2018, La Documentation française © DILA (<<https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/22031-lunion-europeenne-et-ses-langues-regionales-et-minoritaires>> [consulté le 20.10.2019]).

¹⁴ Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2012/C 326/02), [dans :] *Journal officiel de l'Union européenne*, C326/391, FR, 26.10.2012, signée le 7.12.2000.

[...] il a été décidé que les langues de tous les États membres seraient les langues officielles de l'organisation. Ce principe est consacré dans le tout premier règlement de la Communauté européenne, publié en 1958. À cette époque il y avait 4 langues officielles : le français, l'allemand, l'italien et le néerlandais. Ce règlement est modifié à chaque adhésion pour inclure la ou les langues du nouvel État membre¹⁵.

Devant cette richesse linguistique, la nécessité de traduction et d'interprétation est indéniable. Sans nous lancer dans la présentation de toutes les directions et institutions qui gèrent la traduction et l'interprétation au sein de l'UE, nous nous limiterons à la direction générale de la traduction (DGT) de la Commission européenne, qui est l'un des plus grands services de traduction au monde. La mission de cette institution se ramène à trois postulats :

- fournir à la Commission européenne des services de traduction et d'autres services de haute qualité ;
- entretenir et renforcer le multilinguisme dans l'Union européenne en veillant à ce que la Commission produise des documents rédigés clairement dans toutes les langues officielles ; et
- rendre les politiques de l'Union plus accessibles au public¹⁶.

Le même document précise que « chacun dans l'Union a le droit de participer au débat dans la langue officielle de son choix. C'est une question de transparence et de démocratie »¹⁷. Plus loin cependant, il est dit que « l'égalité de statut entre les langues officielles ne signifie [...] pas que tous les textes sont traduits dans toutes les langues officielles. [...] Pour des questions de coût, les affaires internes de la Commission sont traitées en allemand, en anglais et en français »¹⁸. Et finalement, vient la constatation que « à mesure que l'Union européenne s'élargit, les difficultés pratiques liées à l'égalité de statut des langues des États membres vont croissant »¹⁹. Ainsi, nous voyons que malgré le postulat d'égalité, on peut parler de langues « au centre » et de langues plus ou moins « périphériques ».

À l'appui de cette idée, nous constatons aussi qu'à la Commission, on utilise deux termes : les « langues procédurales » — l'allemand, l'anglais et le français, langues dans lesquelles les documents originaux doivent être produits —, et les autres, « non procédurales », dans lesquelles on les traduit ensuite. Cette distinction ne repose théoriquement que sur des raisons pratiques de fonctionnement interne, car elle « [...] n'a aucun fondement dans la législation [...] »²⁰. Pourtant, il nous semble que la rédaction de l'original dans une langue déterminée oriente, dès le début, certaines formulations et par la suite les interprétations possibles.

¹⁵ Directorate-General for Translation (European Commission), *Traduction et multilinguisme*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg 2014, p. 2.

¹⁶ *Ibidem*.

¹⁷ *Ibidem*.

¹⁸ *Ibidem*, p. 3.

¹⁹ *Ibidem*.

²⁰ A. Pariente, *op. cit.*, p. 57.

En outre, il faut aussi constater que même dans l'emploi des trois « langues procédurales », on a pu observer ces dernières années de grands changements. En 1997, le pourcentage de textes originaux en anglais était de 45%, en français de 40,5%, en allemand de 5,5% et dans d'autres langues de l'UE, 9%. En 2013, les originaux en anglais représentaient 81%, ceux en français et en allemand ne représentaient plus que 4,5 et 2% respectivement, et ceux dans les autres langues, 12,5%.

Il peut paraître réjouissant que le nombre d'originaux dans les langues autres que « procédurales » augmente. Mais n'oublions pas que globalement, le nombre de langues a augmenté entre 1997 et 2013, passant de 12 à 24. D'autre part, nous observons une croissance faramineuse des documents originaux rédigés en anglais (81%)²¹. Ces 81% signifient qu'en 2013, à peu près 1 700 000 pages de documents européens ont été rédigés en anglais, contre 150 000 en français (la deuxième langue européenne en ce qui concerne les textes originaux). On peut donc se demander ce qu'il en est de la directive générale relative au multilinguisme européen. Il semble que l'idéologie générale déclarée dans les différents règlements ne trouve pas sa réalisation dans la pratique.

Pour soutenir cette constatation, nous pouvons citer encore d'autres statistiques²² qui montrent que les traductions dans la majorité des langues (21) ne dépassent pas 50 000 pages par an, contre 250 000 en anglais, 150 000 en français et moins de 100 000 en allemand. Ces chiffres prouvent que de nombreux documents ne sont traduits que vers une ou plusieurs de ces trois langues alors qu'ils sont destinés à l'usage interne. Il faut y ajouter la tendance à réduire les coûts des traductions, ce qui s'exprime, par exemple, dans la diminution des heures et du nombre de langues prises en charge en interprétation de conférence.

Dans ce contexte, nous avons voulu vérifier comment l'idée du plurilinguisme est réalisée dans le cadre des formations de traducteurs en Europe. À cette fin, nous avons entrepris une recherche, menée en septembre et octobre 2019, sur l'offre de langues de travail des programmes de formation de traducteurs admis en juin 2019 dans le réseau EMT, ce que nous allons développer maintenant. Soulignons toutefois encore que l'offre, dans ce contexte, ne devrait pas dépendre uniquement de la demande. Il est clair que la majorité des étudiants veulent combiner leur langue natale (officielle) avec une langue « centrale ». Or, si nous envisageons la chose dans les termes d'une certaine politique européenne, les programmes de formation en langues périphériques ou moins populaires devraient être soutenus par un financement européen prévu dans ce contexte, car une offre sous-entend une potentialité de faire un effort. Sans nous arrêter sur le débat financier qui n'est

²¹ Ces statistiques sont représentées graphiquement à l'adresse suivante : <<https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/e0770e72-afa1-4971-8824-6190512537dc/language-fr>> (p. 7) [consulté le 26.03.2020].

²² *Ibidem*.

pas l'objet de ce propos, penchons-nous donc sur le contexte de la formation des traducteurs européens dans le cadre de l'EMT.

4. FORMATION DES TRADUCTEURS

4.1. RAPPEL HISTORIQUE

L'EMT est un projet de partenariat entre la Commission européenne et les établissements d'enseignement supérieur proposant des formations en traduction de niveau master. Il implique un *label de qualité* pour les formations universitaires en traduction qui répondent à un ensemble défini de critères professionnels et d'exigences du marché. L'EMT est une marque européenne déposée. Les universités faisant partie du réseau sont habilitées à utiliser le logo EMT. Son principal objectif est *d'améliorer la qualité de la formation des traducteurs* et de faire en sorte que les institutions de l'UE puissent recruter des traducteurs hautement qualifiés²³.

Le premier recrutement de ce réseau a eu lieu en 2008, le deuxième a couvert la période 2011–2013, le troisième, une période plus longue, 2014–2019, et finalement, le dernier se rapporte à la période de 2019 à 2024. Sans nous arrêter sur tous les critères d'évaluation des programmes en question, nous nous concentrerons, conformément à l'idée générale de cette présentation, sur leur offre de combinaisons de langues. D'autant plus que l'un des éléments pris en compte pendant leur évaluation concernait, entre autres, le nombre de variations linguistiques offertes.

Les formations membres du réseau sont désormais 84 dans 81 universités (contre 64 en 2014 et 32 au tout début, en 2008). Ainsi, on peut constater une certaine ouverture du réseau à de nouveaux adhérents, ce qui, théoriquement, devrait augmenter la diversité linguistique. La liste des programmes est disponible sur Internet, c'est pourquoi nous ne les énumérerons pas ici. Nous les avons analysés tous, en nous référant aux pages internet figurant auprès de leurs noms²⁴. Dans l'analyse qui suit, nous ne prenons pas en compte le nombre d'étudiants qui suivent telle ou telle combinaison, et nous n'effectuons pas de distinction entre les langues B et C. Notre analyse présente en chiffres la répartition par pays et par programmes concernant la possibilité de combiner les langues officielles « centrales », « périphériques » et non officielles de l'UE pendant la formation.

²³ On peut trouver toutes les informations à ce sujet à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/dgs/translation/programmes/emt/index_en.htm> [consulté le 28.03.2020].

²⁴ Cette liste, avec les renvois vers leurs sites web, se trouve à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/info/resources-partners/european-masters-translation-emt/list-emt-members-2019-2024_en> [consulté le 28.03.2020].

4.2. RÉPARTITION DES LANGUES

4.2.1. LANGUES MATERNELLES OU PREMIÈRES (A)

— Sur 24 langues officielles de l'UE, 21 se présentent comme langue A ou langue dominante (première).

— Le danois (DA)²⁵, le suédois (SV) et le croate (HR) ne sont nulle part la langue A, ce qui veut dire que les programmes de ces pays n'ont pas été sélectionnés dans le réseau.

— Pour les autres langues, le français (FR) est langue A de 20 formations ; l'anglais (EN) de 19, l'espagnol (ES) et le néerlandais (NL) de 7, l'italien (IT) de 6, l'allemand (DE) de 5, le polonais (PL) de 4, le portugais (PT), le bulgare (BG), le letton (LV) et le finnois (FI) de 3, et le lituanien (LT) de 2.

— Les langues : le tchèque (CS), le grecque (EL), le slovaque (SK), le roumain (RO), le hongrois (HU), le slovène (SL), l'estonien (EI), l'irlandais (GA), le maltais (MT) constituent, chacune, la langue A d'un programme.

— À ceci s'ajoute un programme de Barcelone dans lequel la langue catalane (CA) est traitée comme langue A.

— À l'université à Cork, en Irlande, l'anglais (EN) et l'irlandais (GA) ont toutes les deux le statut de langue A.

Ces chiffres montrent déjà clairement la domination du français et de l'anglais comme langues vers lesquelles on propose le plus de traductions. Mais il est clair qu'à présent, les traductions ne se font pas uniquement vers la langue A, mais aussi de A vers B²⁶. Toutefois, force est de constater que la répartition des programmes portant le label de qualité de l'EMT est inégale en Europe : 14 se trouvent en France ; 14 en Grande Bretagne ; 8 en Belgique. Les programmes de ces pays sont donc assurément le point de référence pour les autres, ce qui renforce leur statut de centres.

4.2.2. OFFRE DE LANGUES B ET C

L'anglais est la seule langue offerte dans tous les programmes analysés, comme langue A ou B. Dans 7 programmes, elle est la seule langue B. Cela signifie que ces 7 programmes ne proposent de formation qu'entre la langue dominante A et l'anglais comme seule langue B.

²⁵ Dans la suite, nous nous servons de la codification internationale des noms de langues (<https://pl.wiktionary.org/wiki/Wikis%C5%82ownik:Kody_j%C4%99zyk%C3%B3w> [consulté le 28.03.2020]).

²⁶ À présent un groupe de travail de l'EMT travaille sur le statut des langues B dans les formations des traducteurs.

— Nous avons noté 4 programmes où l'offre des langues B se limite à 2 : il s'agit de Sofia (EN, FR), Barcelone (EN, ES), UK Bath (DE, FR) et Beyrouth (EN, AR).

— Huit programmes proposent 3 langues B ou C. Dans 5 d'entre eux, les langues EN, FR, DE, ES sont combinées avec la langue A. Dans 3 universités de Lettonie, l'offre de langues B comporte également celle d'un pays voisin : Université de Riga : EN, FR, RUS ; Université Technique de Riga : EN, LT, RUS ; Université de Ventspils (LV) : EN, DE, RUS.

— Dans la majorité des programmes qui ne se limitent pas uniquement aux trois langues dites « procédurales » (EN, FR, DE), l'espagnol (ES), l'italien (IT) et le portugais (PT) représentent une offre importante : le premier (ES) est présent dans 50 programmes sur 84, le second (IT) dans 38, et le troisième (PT) dans 15 programmes.

4.2.3. OFFRE DE LANGUES NON OFFICIELLES DE L'UE

Cette catégorie inclut l'offre de langues de pays non membres de l'UE, et donc non officielles : AR (arabe), ZH (chinois), JP (japonais), RUS (russe), TR (turc), KO (coréen), SR (serbe), BS (bosniaque), NN (norvégien). Dans leur cas, les statistiques se présentent comme suit :

— Les plus présentes sont : RUS (36 formations), ZH (32), AR (21), JP (15). Ces langues, mis à part le japonais, sont langues officielles de l'ONU.

— À côté de ces langues centrales au niveau mondial, apparaissent des cas ponctuels, en fonction des politiques spécifiques aux différents pays : TR (3 formations), NN (2), KO (2), SR (2), BS (1).

4.2.4. LANGUES OFFICIELLES « PÉRIPHÉRIQUES » EN TANT QUE LANGUES B OU C

Finalement, la situation des langues officielles de l'UE que l'on peut qualifier de « périphériques » et qui sont proposées dans les formations des pays autres que le leur — cette proposition étant souvent dictée par des raisons politiques — se présente comme suit : PL (7 formations) ; NL, EL (6) ; SV (3) ; CS, GA, HR, LV (2) ; DA, HU, RO, LT, MT (1), CY (gallois, 1).

Toutes ces statistiques montrent clairement que les langues présentes dans les programmes de formation de traducteurs en Europe se divisent en 4 catégories :

- langues procédurales : EN, FR, DE avec une nette domination de l'anglais ;
- langues de grande diffusion mondiale : RUS, ZH, AR ;
- langues minoritaires (périphériques) de l'UE, avec une offre vraiment minimale ;
- langues européennes de pays non membres de l'UE, marginales.

Le rêve d'égalité des langues demeure donc bien une utopie, malgré la politique plurilingue européenne, et nous devons accepter la vision de cette publication selon laquelle il existe des langues « centrales » (en nombre relativement restreint) et des langues plus ou moins « périphériques », qui constituent la majorité des langues européennes et mondiales. Nous comprenons bien que les universités proposent volontiers dans leurs formations les matières qui sont les plus demandées et qui attirent beaucoup d'étudiants, mais leur vocation devrait les conduire à ne pas se limiter à un calcul économique. Elles ont une mission à remplir, notamment en faveur du plurilinguisme.

4.3. SOLUTIONS EUROPÉENNES POUR SAUVEGARDER LE MULTILINGUISME

Si effectivement la réalité est telle que, malgré une volonté presque unanime de prôner le multilinguisme européen, sa réalisation le contredit, au moins dans le domaine des traductions, on peut se demander comment l'UE défend l'idée d'une Europe plurilingue.

4.3.1. RÉGLEMENTATION

Rappelons ce que nous avons déjà évoqué plus haut :

L'Union européenne (UE) compte actuellement 24 langues officielles et environ 60 langues régionales et minoritaires dites indigènes. Le nombre des locuteurs est difficile à évaluer, mais on estime, selon les sources, qu'entre 40 et 50 millions de citoyens européens sur environ 512 millions d'habitants parlent l'une des langues non « officielles » de l'Union européenne²⁷.

Nous avons donc affaire non seulement à une présence réduite des langues officielles dans les institutions européennes, mais aussi à une restriction de fait des droits des langues non officielles. Pourtant, il est vrai que,

[...] le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté, voilà plus d'un quart de siècle, en juin 1992, la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Afin d'encourager l'emploi de ces langues dans la vie juridique, administrative, économique et culturelle, sans pour autant concurrencer l'usage des langues officielles [...]. Or, si une grande majorité des pays européens (39 dont 24 membres de l'UE) ont signé et ratifié la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, seuls 25 États sur 47 ont fait de même pour la Charte des langues régionales et minoritaires²⁸.

Nous voyons donc que la bonne volonté ne rencontre pas toujours la réalité et que certaines déclarations restent lettres mortes. Dans ce contexte, il serait aussi important d'apporter certaines clarifications en ce qui concerne la nomenclature utilisée. En effet, il existe trois catégories de langues régionales ou minoritaires :

²⁷ H.L. Ott, *op. cit.*, p. 1.

²⁸ *Ibidem*.

— les langues spécifiques à une région : basque, breton, catalan, frison, sarde, gallois, etc. ;

— les langues parlées par une minorité de la population d'un État membre, mais qui ont le statut de langue officielle dans d'autres états : l'allemand au Danemark, le slovène en Autriche, le français au Val d'Aoste, etc. ;

— les langues non territoriales des communautés roms ou juives : le romani, le yiddish.

Le Conseil de l'Europe a laissé à ses États membres le soin d'établir des distinctions entre les termes « langue régionale » et « langue minoritaire ». À cette panoplie de catégorisations des langues et/ou dialectes européens, il faudrait peut-être ajouter l'exemple de la Pologne, qui est le seul pays à distinguer quatre types de langues : *langue régionale*, par exemple, le kachoube ; *langues des minorités nationales*, à savoir le biélorusse, le tchèque, l'hébreu, le yiddish, le lituanien, l'allemand, l'arménien, le russe, le slovaque et l'ukrainien ; *langues des minorités ethniques*, comme le lemkovien et le tatar ; et *langues non territoriales*, à savoir l'hébreu, le yiddish, le karaïte, l'arménien et le romani.

L'analyse des différents aspects de la situation linguistique en Europe nous oblige ainsi à distinguer deux phénomènes :

— d'un côté, plusieurs règlements assurent à tous les citoyens le droit d'utiliser leur langue maternelle dans différents contextes de la vie sociale ;

— mais de l'autre, la communication dans leur langue maternelle est difficile, voire impossible, pour beaucoup de citoyens de l'UE dans de nombreux contextes institutionnels européens.

Dans ce cas, la nécessité de traduction s'impose. Or, comme nous l'avons démontré plus haut, les offres de formation de traducteurs des universités présentent des lacunes importantes en termes de combinaisons de langues, ce qui ne va pas dans le sens de la communication multilingue prônée par les instances européennes.

4.3.2. INITIATIVES DIDACTIQUES

Si au niveau de la traduction, l'idée de plurilinguisme ne trouve pas de solutions satisfaisantes, on peut se demander à quel autre niveau cette idée peut être réalisée d'une manière plus efficace pour assurer l'idée fondamentale de l'UE : « Conformément à son statut d'organisation internationale démocratique, l'UE a le multilinguisme parmi ses principes fondateurs »²⁹. Une autre solution pour préserver le multilinguisme se trouve dans le développement de l'apprentissage des langues. L'Union européenne soutient l'apprentissage des langues :

²⁹ Cette idée est exprimée à la page : <https://europa.eu/european-union/about-eu/eu-languages_fr> [consulté le 28.03.2020].

- pour aider davantage de personnes à *étudier et travailler à l'étranger* ;
- pour favoriser la compréhension mutuelle entre personnes issues de *cultures différentes* ;
- pour *faciliter les échanges commerciaux* dans toute l'Europe ;
- pour *stimuler le secteur des langues* (traduction et interprétation, enseignement des langues, technologies du langage, etc.)³⁰.

Dans ce domaine, le principal objectif de l'UE est ambitieux : amener chaque citoyen de l'Union à communiquer dans deux langues autres que sa langue maternelle. Le moyen le plus efficace d'y parvenir est d'initier les enfants à deux langues étrangères dès leur plus jeune âge. D'autres mesures sont actuellement prises pour aider les pays de l'UE à améliorer leurs programmes éducatifs afin de renforcer les compétences linguistiques des jeunes en décrochage scolaire. Le fait que les enfants se mettent à parler au moins en trois langues dès la petite enfance ne garantit pas une communication correcte avec tous les autres, mais ouvre leurs horizons sur la diversité linguistique, l'acceptation des différences et les capacités de réaliser le plurilinguisme dans la pratique. La question de l'enseignement des langues dépasse l'objet de cet article, mais elle mérite assurément réflexion, toujours dans le cadre de la défense du plurilinguisme et de la définition du centre et de la périphérie.

5. CONCLUSION

Nous avons démontré que la politique générale de l'UE conduit à la protection du multilinguisme européen. Pourtant, la réalisation de ce postulat est significativement limitée. Dans le large éventail des langues présentes en Europe, il y en a très peu qu'on pourrait appeler « centrales ». Toutes les autres sont plus ou moins « périphériques ». Reste à savoir si cela est bien ou mal. Umberto Eco déclarait que « la langue de l'Europe, c'est la traduction »³¹. Frédérique Pannel constate que la déclaration d'Eco est « une ode utopique au multilinguisme », en soutenant que « sans langue commune, l'Union européenne restera les États désunis d'Europe ». Depuis l'origine, le défi linguistique fait obstacle au projet d'« États-Unis d'Europe »³². Pour créer du lien, il faut commencer par se parler.

Si aujourd'hui la question du multilinguisme ne figure pas à l'agenda des préoccupations de l'Union, c'est parce qu'on pense avoir résolu cette difficulté. En apparence, du moins. À vrai dire, on ne discute plus de l'inégalité pratique des langues. On l'accepte plus ou moins. Pourtant, le recours à une langue étran-

³⁰ *Ibidem.*

³¹ U. Eco, cité par F. Pannel, « Sans langue commune, l'Union européenne restera les États désunis d'Europe », <<http://www.slate.fr/story/177237/quelle-langue-peuples-union-europeenne>> [consulté le 29.03.2020].

³² Toutes ces citations proviennent de l'article de F. Pannel, *op. cit.*

gère rend difficile l'éclosion d'un sentiment d'appartenance. Il en va de même à l'échelle de l'Union européenne :

Avec l'anglais comme bagage, les Européens peuvent donc se comprendre. Et Brexit ou pas Brexit, qu'il soit *soft* ou *hard*, n'y changera rien. L'anglais gardera son audience sur le Vieux Continent parce qu'il s'agit de la langue internationale : celle des États-Unis, puissance de référence dans la culture, la recherche et l'économie numérique³³.

Malgré le développement des stratégies européennes politiquement correctes concernant l'acceptation théorique de l'égalité du statut des langues, la pratique montre le contraire. Il nous reste à espérer que les pratiques communicatives des individus, des citoyens, puissent à l'avenir déterminer la définition des « centres » et des « périphéries » dans l'usage des langues en communication. Quoi qu'il arrive, l'activité de traduction aura toujours son rôle à jouer. Et par conséquent, nous espérons voir les programmes de l'EMT devenir plus vigilants en matière d'offre de formation, et cesser de ne prendre en compte qu'une demande qui contredit l'idée du plurilinguisme.

THE “CENTRAL” LANGUAGES VS. THE “PERIPHERAL” LANGUAGES IN THE MULTILINGUAL EU. IMPLICATIONS FOR TRANSLATIONS AND TRANSLATORS' TRAINING

Abstract

The European Union is by definition a multilingual organization in which the official languages of all members are recognized equally. The translation system in this organization is highly developed. Political correctness wants to give the impression that every European citizen can communicate in his mother tongue without barriers or limits. However, practice shows that in many cases this principle does not correspond to reality. In this article the author shows, on the basis of quantitative and qualitative analysis of the working languages, which are offered by translator training programs belonging to the EMT (European Master's in Translation) network, that there is a clear difference between the status of “central” languages, dominant in communication, and the so called “peripherals”, of less diffusion. This situation has an impact on the volume and number of translations, their direction, and, consequently, on the translators' training.

Key words: translators' training, working languages, European Union, EMT, languages and dialects.

³³ F. Pennel, *op. cit.*